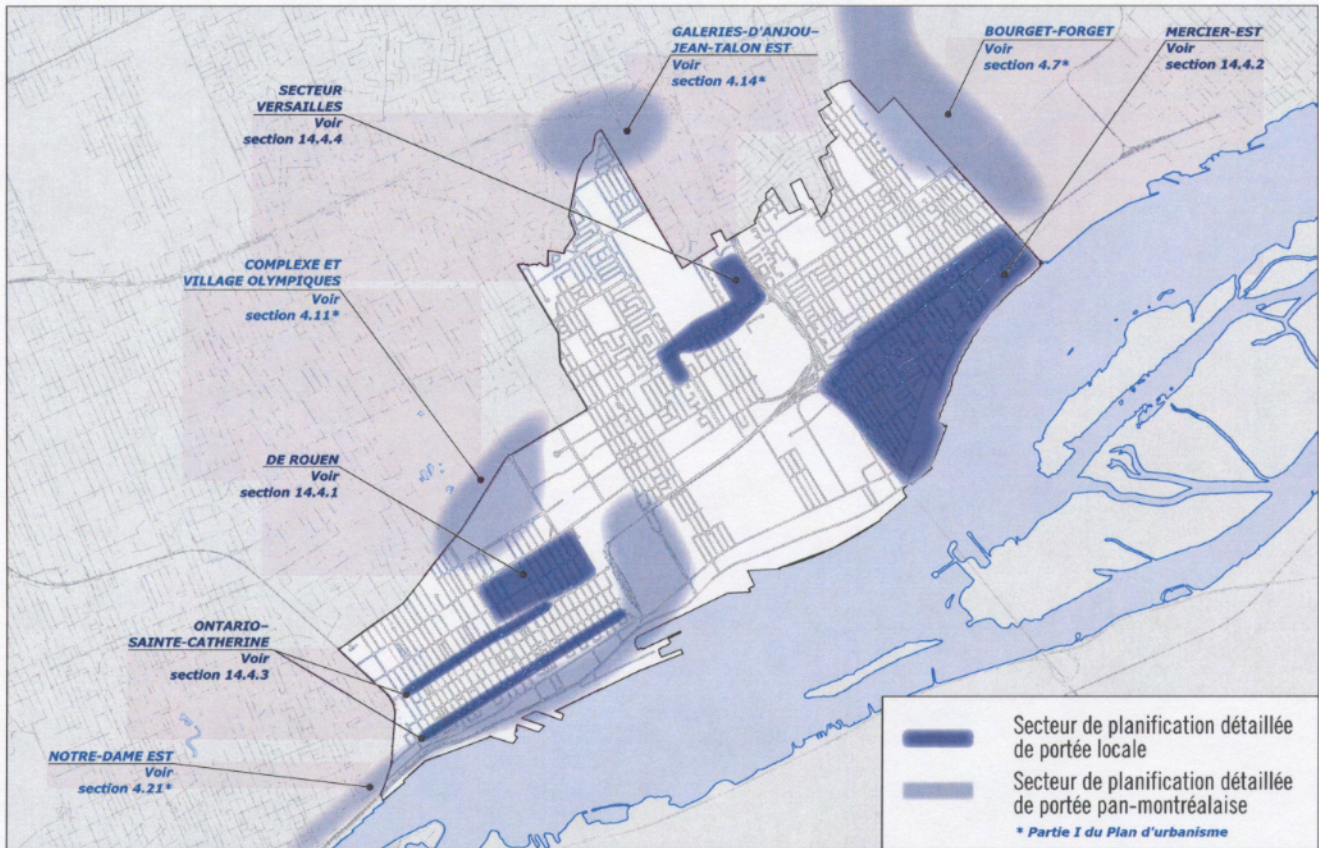


Les secteurs de planification détaillée



14.4.2 MERCIER-EST

ORIENTATIONS GÉNÉRALES

- Favoriser le développement des activités récréatives en lien avec le fleuve sur le site du parc de la Promenade Bellerive;
- Protéger et mettre en valeur le patrimoine nature;
- Accroître la fluidité et la sécurité des passages de part et d'autre de la voie ferrée du CN;
- Éliminer les nuisances occasionnées par les industries et le camionnage tout en améliorant la quiétude des milieux résidentiels;
- Améliorer la qualité de vie dans les milieux résidentiels

PROBLÉMATIQUE

Le sud de Mercier-Est, du fleuve Saint-Laurent à la rue Hochelaga, est principalement constitué de milieux résidentiels bien établis. Les nuisances créées par certaines activités industrielles et le camionnage troublent la quiétude et la qualité de vie des résidents de certaines parties de ce territoire. La voie ferrée du CN limite les accès au secteur, ce qui contribue à l'isoler physiquement du reste du quartier et de l'arrondissement. Par ailleurs, le territoire se caractérise également par la présence du parc de la Promenade Bellerive qui offre un accès au fleuve exceptionnel pour les résidents du quartier et ceux de l'est de Montréal. En fait, le parc de la Promenade Bellerive possède un potentiel d'attraction remarquable qui doit être mis à profit et orienter les interventions d'aménagement dans le secteur.

L'amélioration de la fluidité et de la sécurité des passages le long de la voie ferrée du CN constitue à cet égard une action à privilégier. En plus de faciliter l'accès au parc de la Promenade Bellerive et au fleuve, cette intervention est susceptible d'assurer un meilleur accès aux commerces et aux services localisés sur la rue Hochelaga pour les résidents du secteur, notamment à la maison de la culture. L'aménagement de passages piétonniers est à envisager. Le réaménagement de certaines intersections routières doit également être considéré afin d'accroître la convivialité et la sécurité des passages pour les piétons, les cyclistes et les automobilistes. Enfin, il y a lieu de faciliter l'accès en vélo au parc de la Promenade Bellerive à partir du nord de Mercier-Est et de Montréal. À cet effet, l'aménagement d'une piste cyclable empruntant le boulevard Pierre-Bernard tout en reliant le parc de la Promenade Bellerive au parc Thomas-Chapais et à la piste de l'arrondissement d'Anjou présente un intérêt certain.

La mise en valeur du parc de la Promenade Bellerive nécessite aussi le déploiement de diverses interventions favorisant le développement des activités récréatives en lien avec le fleuve. À titre d'exemple, il y a lieu d'évaluer la possibilité de mettre en place des infrastructures nautiques, des circuits d'interprétation du patrimoine naturel, une halte-vélo, etc. Ces actions, qui sont par ailleurs susceptibles d'aider à consolider l'activité commerciale sur la rue Notre-Dame, doivent être planifiées en concertation avec le Service des parcs de Montréal.

Le secteur appelle finalement un certain nombre d'interventions visant l'amélioration de la qualité de vie dans les milieux résidentiels, notamment au sein des secteurs à revitaliser. En particulier, afin de réduire le camionnage à l'est du secteur et sur la rue Notre-Dame, une étude d'impact doit être réalisée. De même, des mesures d'atténuation des nuisances occasionnées par les activités industrielles et portuaires à proximité des milieux résidentiels doivent être étudiées. Dans les deux cas, toutefois, la détermination des actions à mener concerne également l'arrondissement de Rivières-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles—Montréal-Est et l'Administration portuaire de Montréal. Pour ce faire, il y a donc lieu d'établir un mécanisme de concertation. Ce mécanisme est également une occasion d'établir des mesures visant un accès équitable aux services municipaux pour les résidents localisés aux limites de l'arrondissement, en évaluant notamment la possibilité de revoir les limites des arrondissements. Finalement, dans le but d'accroître la quiétude des milieux résidentiels du secteur, l'avenir de la cour de voirie Honoré-Beaugrand mérite d'être examiné.

